

Droit et progrès scientifique

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Droit et progrès scientifique : science du droit, valeurs et biomédecine / Jean-René Binet ; préface Catherine Labrusse-Riou ; postface Bernard Beignier

A pour autre édition sur un support différent : Droit et progrès scientifique science du droit, valeurs et biomédecine Jean-René Binet 2014 Paris Cairn Partage du savoir 978-2-13063-777-6

Auteur(s) : Binet, Jean-René

Autre(s) responsabilité(s) : Labrusse-Riou, Catherine (1937-2023) (Préfacier)
Beignier, Bernard (1958-....) juriste (Postfacier)

Publication : Paris : Presses universitaires de France, DL 2002

Description matérielle : 1 vol. (XI-298 p.) : couv. ill. en coul. ; 24 cm

Collection : Partage du savoir

ISBN : 2-13-053204-7

EAN : 9782130532040

Appartient à la collection : Partage du savoir 1291-8385

Classification décimale Dewey : 344.041 21

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. 277-296. Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : La 4e de couverture indique : "Le droit biomédical tend à devenir largement favorable au progrès scientifique. Cette tendance, notamment perceptible au travers des lois relatives à l'expérimentation humaine, s'accompagne d'un abandon relatif de la protection juridique de l'homme. Au-delà du constat, inquiétant, cet ouvrage démontre que la rencontre du droit et de l'idée de progrès a conduit à une transformation de la pensée juridique. La science du droit, la doctrine, poursuivait traditionnellement la recherche du bon droit, de la solution juste. La règle, envisagée comme un outil, n'était que le moyen d'y parvenir, l'essentiel étant constitué par les fins. Sous l'influence du scientisme, religion du progrès, ceux qui ont voulu instituer une science positive du droit ont exclu de son domaine les fins pour ne faire porter la réflexion que sur les moyens. La critique du droit à l'aune de ses valeurs

fondatrices sortait du domaine de la doctrine juridique. En matière biomédicale, dès lors, même si l'évolution du droit se fait au rebours de ses idéaux et des finalités qu'il doit poursuivre, la science du droit tend à se cantonner dans un rôle de spectateur neutre, proclamant son impuissance en laissant s'exprimer la puissance d'une science que le droit devrait pourtant juguler."

Sujet - Nom commun : Progrès scientifique et technique

Sciences de la vie -- Droit

Génétique humaine -- Droit

Droit et morale

Médecine -- Droit

Bioéthique -- Droit

Sciences et droit

Médecine -- Innovation